

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 20 MAI 2025****DÉLIBÉRATION N° B\_2025\_40****PROGRAMME PEDAGOGIQUE NUIT AVEC NUITEE POUR LES ECOLES PRIMAIRES DU TERRITOIRE**Date de la convocation  
13/05/25**Le 20 mai 2025 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

## Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

## Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte					
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

## Collège Intercommunal et Communal

## Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

## Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C HORNEBECK	X		
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

## **CODE PROJET : 7103 Volet Education RICE**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

#### **Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire**

#### **Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive**

#### **Mesure 32 : Concevoir un programme éducatif territorial**

### **Contrat de Parc 2023-2026\_ Fiches action 6.2 et 5.4**

#### **Le rapporteur, Philippe BRUGERE, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant le projet de Charte 2018-2033, tels notamment l'axe 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), en particulier la mesure 32 (Concevoir un programme éducatif territorial)

#### **Contexte :**

---

En adéquation avec la labellisation du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) en Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE), un programme scolaire sur la thématique de la nuit a été imaginé et proposé aux écoles primaires du territoire.

Le temps scolaire étant diurne, l'expérience de la nuit était complexe à faire vivre aux enfants.

Il a alors été imaginé un programme incluant une nuitée sur un site agréé Education Nationale du territoire.

Sur les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, ce sont 6 classes et 113 enfants qui ont pu vivre cette aventure, enfants et enseignants sont ressortis enchantés.

Le coût à la charge du le PNR ML étant conséquent et dans un esprit de valorisation et de vulgarisation de l'ensemble des enjeux du territoire, il avait été décidé de ne pas renouveler ce programme thématique sur la nuit pendant l'année scolaire 2023-2024 – toutefois, les enfants du territoire ont pu bénéficier d'approches pédagogiques sur la nuit en 2024 grâce en particulier à la fête du Parc.

Toutefois, face aux nombreuses demandes des enseignants et à la pertinence d'offrir aux enfants une immersion dans le monde de la nuit sur leur territoire, il est proposé de relancer ce projet avec des ajustements.

## Description du projet :

Le projet proposerait aux enfants une immersion dans le monde vivant de la nuit, afin de prendre conscience de ces richesses et spécificités qu'il est nécessaire de préserver, en d'autres termes, expliquer les enjeux portés par le PNR ML pour maintenir voire restaurer des conditions de nuit noire. Découvrir le ciel étoilé et l'environnement nocturne de notre territoire, c'est l'occasion de (re)découvrir la nuit en (ré)apprenant à l'observer, à l'écouter, à la vivre. La vie a besoin de la nuit ! Il sera ouvert à toutes les classes de cycles 2 et 3 des communes du PNR de Millevaches en Limousin.

Les sites d'accueil : 2 sites agréés Education nationale en plein cœur du PNR ML\*

- Site sur Royère-de-Vassivière géré par Les plateaux Limousins (23)
- Site(s) sur Viam (et Saint-Priest-de-Gimel) géré(s) par Voilco Aster (19)

\* d'autres sites d'accueil éducatif situés sur le Parc, recevant l'agrément Education Nationale pourront rejoindre ce projet

Le projet propose :

- Une ou deux séances, d'une demi-journée en classe, de découverte du monde de la nuit par une animatrice Parc
- Une nuitée (pour une immersion concrète dans la thématique) sur un site partenaire du PNR ML incluant deux animations et une veillée (thème biodiversité nocturne, ciel étoilé, contes de la nuit...)

Le programme sera ouvert à **4 classes maximum par an**.

Afin de réduire les coûts liés à la prise en charge de ce programme, il est proposé de demander une participation financière aux écoles de l'ordre de 20€/élève pour le séjour, qui correspond à 25% du coût du projet pris en charge par les écoles.

Plan de financement prévisionnel pour l'année scolaire 2025-2026 (année budgétaire 2026) :

Dépenses objet	montant	Recettes		Montant
		partenaires	Taux de financement	
Frais de séjour élèves (pension Complète) : goûter, repas du soir, petit déjeuner, nuit sous tente + 3 temps d'animation en lien avec la nuit et la Soirée astronomie. Pour 4 classes /an	8 000 €	Région (PA 2026)	15%	1 200 €
		FEDER	60%	4 800 €
		Participation des écoles	25%	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>		<b>100%</b>	<b>8 000€</b>

Notons que le plan de financement présenté ci-dessous correspond au plus défavorable qui serait sollicité auprès des écoles bénéficiaires. En effet, le taux FEDER théorique pourrait atteindre 90%, auquel cas, la part du contrat de Parc serait de 10% ou une participation des écoles de 10%. Quoiqu'il en soit la part d'autofinancement du Parc serait de 0%.

## Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la mise en œuvre de ce projet de séjour immersif dans le monde de la nuit pour le public scolaire ;
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ;
- de décider la reproductibilité du format du projet et le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à :
  - solliciter les partenaires financiers pour le plan de financement le plus favorable pour les écoles du territoire ;
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

## LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE :

- de valider la mise en œuvre de ce projet de séjour immersif dans le monde de la nuit pour le public scolaire ;
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ;
- de décider la reproductibilité du format du projet et le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à :
  - solliciter les partenaires financiers pour le plan de financement le plus favorable pour les écoles du territoire ;
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		10	14			

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 27/05/25  
Et qu'elle a été affichée le 27/05/25

